

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No. 84

FOR PUBLICATION IMMEDIATE  
LE VENDREDI 24 DECEMBRE 1965

Le cabinet du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a annoncé que M. S. Osman Ali, agissant au nom du Gouvernement du Pakistan, et M. J.D.M. Weld, haut-commissaire par intérim du Canada, ont signé à Karachi, le 24 décembre 1965, un important accord entre le Canada et le Pakistan relatif à la construction d'une centrale nucléaire à Karachi. Ce projet constitue un résultat remarquable de la collaboration qui s'est développée depuis 1950 entre le Pakistan et le Canada dans la mise en oeuvre de programmes de développement économique au Pakistan.

L'accord a été approuvé en principe par les représentants des deux gouvernements au mois de février. Au cours des mois suivants, la Canadian General Electric Company a négocié un contrat avec la Pakistan Atomic Energy Commission pour la construction, d'après les plans canadiens, d'une centrale nucléaire de 137,000 kilowatts qui doit utiliser un réacteur à uranium naturel, modéré et refroidi à l'eau lourde. Des négociations ont été également menées à terme avec les autorités du Pakistan en vue d'accords complémentaires d'ordre financier, accords dont la signature se fera très prochainement à Ottawa au nom du Bureau de l'aide extérieure et de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Le coût total des biens et services fournis par le Canada s'élèvera à \$48,100,000 et sera défrayé à parts à peu près égales au moyen des fonds dont disposent le Bureau de l'aide extérieure et la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Les fonds

seront fournis à mesure qu'on en aura besoin au cours des cinq ans que durera la construction.

Le Canada et le Pakistan se sont engagés à utiliser l'énergie atomique strictement à des fins pacifiques et ont déclaré qu'ils appuient le système de garanties mis au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de l'accord qui vient d'être signé à Karachi, le Canada et le Pakistan auront recours à cet égard aux services de l'Agence, et on s'attend à ce que les Gouvernements pakistanais et canadien prennent sous peu des dispositions pour que l'Agence entreprenne l'application de ses garanties au réacteur de Karachi.